

# Rencontres nationales de la copropriété (RNCP)

8<sup>e</sup> édition

## La copropriété et le bail

Grand témoin

**Patrice LEBATTEUX** Président d'Honneur de la Chambre  
des Experts en Copropriété, avocat honoraire au barreau de Paris

Responsable pédagogique

**Jean-Marc ROUX** Directeur scientifique des éditions Edilaix,  
Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille.

Validation  
de  
**14 heures**  
de formation

Paris Gare de Lyon

**20-21 mars 2025**

**Également en visio**

Un événement

Jeudi 20 mars 2025

Vendredi 21 mars 2025

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h>12h30 **Le bailleur au sein de la copropriété**

## CONTEXTE

Outre la volonté de louer qui peut être restreinte de différentes manières, il s'agit de s'intéresser à la spécificité de la situation juridique et économique du bailleur au sein de la copropriété.

## PLAN

- > Les bailleurs sociaux ;
- > Les bailleurs investisseurs et les charges ;
- > L'interdiction de louer (les principes généraux).



## INTERVENANTS

**Colette CHAZELLE**, avocat au barreau de Lyon,  
**François-Emmanuel BORREL**, administrateur de biens.

14h>17h30 **Le locataire au sein de la copropriété**

## CONTEXTE

La place du locataire en copropriété a toujours été l'objet de questionnements et de débats. Quels sont ses droits ? Quelles obligations peuvent être imposées à celui qui habite ou travaille dans l'immeuble sans pour autant être un copropriétaire ?

## PLAN

- > L'information du locataire ;
- > L'opposabilité du règlement de copropriété ;
- > Les troubles anormaux de voisinage.



## INTERVENANTS

**Camille IVARS**, avocat au barreau de Paris,  
**David RODRIGUES**, juriste à la CLCV.

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h>12h30 **Le bail meublé de courte durée**

## CONTEXTE

Si la location meublée a presque toujours été envisagée au sein des copropriétés, le développement accru des locations par le biais des plates-formes de mise en relation en ligne conduit à faire le point sur les réponses juridiques à apporter face à ce qui est aujourd'hui un phénomène de société.

## PLAN

- > Les textes ;
- > Les clauses du règlement de copropriété ;
- > Les troubles anormaux de voisinage.



## INTERVENANTS

**Pierre-Édouard LAGRAULET**, docteur de droit,  
avocat au barreau de Paris,  
**Jean-Luc LIEUTAUD**, administrateur de biens à Marseille.

14h>17h30 **Le bail commercial et la copropriété**

## CONTEXTE

L'exercice d'une activité commerciale par le biais d'un contrat de bail pose de multiples problèmes tant au regard des documents de la copropriété que de ses incidences envers les autres occupants.

## PLAN

- > La destination de l'immeuble et l'activité commerciale ;
- > Le règlement de copropriété (les clauses restrictives et/ou prohibitives) ;
- > Les troubles de jouissance.



## INTERVENANTS

**Agnès LEBATTEUX**, avocat au barreau de Paris,  
**Benjamin DARMOUNI**, administrateur de biens.



**JEUDI 20 MARS**  
A COMPTER DE 17H45

**AFTER-WORK AUTOUR D'UN VERRE AU BAR DE L'HOTEL**

**LA LOCATION DES PARTIES COMMUNES**



Échanges de vues autour de témoignages et exemples présentés par  
**Olivier SAFAR**, syndic à Paris, Président de l'UNIS Île-de-france

# Rencontres nationales de la copropriété (RNCP)

## 8<sup>e</sup> édition

Satisfaction

9,1/10

### Un format plébiscité :

«Être le mieux informé possible pour une gestion des copropriétés au plus proche de la loi et protéger mon cabinet des procédures de toutes sortes».

«Rencontrer et échanger avec des experts en la matière et des pratiquants comme moi dans ce métier».

«J'y ai vu ce que je devais voir, formation parfaite».

Témoignages de sessions précédentes des RNCP

Validez 14 heures  
de formation en 2 jours

#### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Appréhender la notion et les enjeux du bail commercial et du bail d'habitation au sein du régime du régime de la copropriété et sécuriser sa pratique au regard des derniers textes et de la récente jurisprudence.

#### PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis exigé pour cette action de formation.

#### PUBLICS VISÉS

Les Rencontres nationales sont destinées à parfaire et à actualiser les connaissances des professionnels en exercice, notamment avocats, experts judiciaires et huissiers, administrateurs de biens, magistrats.

#### MÉTHODES ET OUTILS

Un dossier de travail comprenant des cas concrets est remis à chacun des inscrits sous format numérique. Temps d'échanges favorisés par les intervenants. Salle pour un effectif maximal de 60 participants.

#### HOMOLOGATION

Au titre de la formation continue des avocats : en cours  
Au titre du conseil supérieur du notariat : en cours

#### Renseignements et inscriptions

Tél. 04 72 49 79 11 • [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com)

Edilaix - 33 cours de Verdun-Récarnier

CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

**Inscription.-** La convention de formation est envoyée à réception de votre inscription. Celle-ci ne sera effective qu'à réception du règlement. La facture acquittée et l'attestation de présence vous seront adressées après la formation.

**Prise en charge.-** EDILAIX est un organisme de formation certifié au titre du référentiel national QUALIOPI. Nos formations sont éligibles aux OPCO.

**Annulation.-** L'annulation est prise en compte sans frais et par courriel jusqu'à 15 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements de participants sont autorisés sous réserve que la personne ait le niveau requis et sous réserve de communiquer avant la formation, le nom de la personne. En cas d'annulation reçue moins de 15 jours, la société Edilaix facture 50 % du montant HT. En cas d'annulation reçue moins de 48 heures avant la formation, aucun remboursement ni report ne sera effectué. Edilaix se réserve le droit, si le nombre de participants s'avérait insuffisant, d'annuler la formation et de rembourser les sommes perçues sans autre indemnité, des droits d'inscription. Conditions générales de vente sur le site edilaix.com

**Rétractation.-** En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant (considéré consommateur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique, charge au participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. Par le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation.

**Accessibilité PSH/PMR.-** Cette formation peut faire l'objet d'aménagements spécifiques : Nous restons disponibles pour échanger sur son accessibilité et les compensations requises. Contact référant Handicap : formation@groupe-edilaix.com

**RGPD.-** Les données recueillies lors de l'inscription sont traitées par Edilaix pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courrier postal ou électronique.

**Droit l'image.-** En assistant aux événements organisés par Edilaix, vous acceptez d'être filmé et photographié. Ces images sont utilisées afin de promouvoir les futurs événements et d'illustrer les articles des revues et du site internet. Conformément à la législation relative au respect du droit l'image et au respect de la vie privée, vous pouvez refuser l'exploitation de votre image en cochant cette case. ....

Un événement

IRC Les Informations relatives à la copropriété

Edilaix  
Société d'édition et de formation  
juridiques immobilières

Annales des Loyers  
et de la propriété commerciale, rurale et immobilière

Organisme de formation : SAS Edilaix- capital de 90 000 € • RCS de Lyon • Naf 5814Z  
• Siret 524 427 135 00024 • Tva intra-communautaire FR05524427135 • Numéro de  
déclaration d'existence : 82 69 12727 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.  
• Certification AFNOR n° 2017/75773.01 • Homologation au titre de la formation continue des  
avocats ou des notaires : nous consulter.

# Bulletin d'inscription

Renseignements et inscriptions : 04 72 49 79 11,  
formation@groupe-edilaix.com, www.edilaix.com

## Je participe aux 8<sup>es</sup> "Rencontres nationales de la copropriété"

organisées à Paris 12<sup>e</sup>, Holiday Inn Paris - Gare de Lyon Bastille, 11 rue de Lyon. et je coche les options ci-dessous :

### 1- Je bénéficie du tarif :

Abonné\* (préciser votre numéro : .....)

Plein tarif

\* Le tarif «abonné» est réservé aux abonnés aux *Annales des Loyers* et/ou aux *Informations rapides de la Copropriété*.

### 2- Je m'inscris aux dates suivantes :

jeudi 20 mars 2025 (7 heures de formation)

vendredi 21 mars 2025 (7 heures de formation)

### 3- Je suivrai la formation :

En présentiel à Paris

À distance en visio

### 4- Je sélectionne le tarif :

TARIFS	2 JOURS	1 JOUR
Tarif abonné (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 1245 <sup>.60</sup> € (1038 € HT)	<input type="checkbox"/> 747 <sup>.60</sup> € (623 € HT)
Plein tarif (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 1378 <sup>.80</sup> € (1149 € HT)	<input type="checkbox"/> 829 <sup>.20</sup> € (691 € HT)

Nom : ..... Prénom : .....

Organisme /société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Profession : .....

> J'envoie le bulletin d'inscription et le règlement à :

**Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamière - CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02**

> Je peux également m'inscrire  
**en ligne** en flashant ce code :

Date, cachet et signature, après avoir pris connaissances des conditions générales d'inscription au dos de bon à découper *(également disponibles sur les sites de la société Edilaix)*



> Je demande une prise en charge par un organisme collecteur.....  Oui

> Remise en cas d'inscriptions multiples, demandez un devis : 04 72 49 79 11